



**Procès-verbal du Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
Séance du mercredi 19 novembre 2025 à 18h00**

**PRÉSENTS** : MONIER Blandine, MOURET Valérie, CHEF D'HÔTEL Evelyne, CRISCUOLO Sauveur, ZANCANARO Chantal, HUGONNIER Raymonde, GRAND Lydiane, VIDAL Louis, NOVASIK Sandrine, CABOS-DUHAMEL Cindy.

**REPRÉSENTÉS**: LESSARDI Michel représenté par HUGONNIER Raymonde, SIMONNET Matthieu représenté par NOVASIK Sandrine.

**ABSENCE EXCUSÉE** : PONCELET Marianne.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Chantal ZANCANARO.

Madame la Présidente du C.C.A.S. déclare la séance du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ouverte à 18h08. Après appel nominal des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'Evenos, le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame la Présidente demande à l'assemblée si des observations sont à formuler concernant le procès-verbal du Conseil d'administration du 09 juillet 2025.

En l'absence d'observation, le procès-verbal du conseil d'administration du 09 juillet 2025 est adopté à l'**unanimité**. Le registre est signé par l'ensemble des membres présents au Conseil d'Administration du 09 juillet 2025.

**ORDRE DU JOUR** :

**1/ Approbation de la Convention de partenariat relative à la distribution d'eau potable auprès des clients en situation de précarité économique - Principes du Fonds de Solidarité Eau CASSB Haut Pays**

Le CCAS d'Evenos, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et la Compagnie des Eaux et de l'Ozone – Procédés MP Otto (CEO) ont mis en place un "Fonds de Solidarité Eau du concessionnaire" destiné à aider les usagers du Service de l'eau, en grande difficulté financière et pour lesquels le montant de leur facture d'eau est incompatible avec leurs revenus et leur situation économique et sociale.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention annexée à la présente délibération qui a pour objet de définir et préciser les objectifs ainsi que les conditions de ce partenariat destiné à venir en aide aux usagers les plus démunis qui ne peuvent s'acquitter de leur facture d'eau.

Les objectifs communs et engagements associés sont les suivants :

- Informer les personnes en précarité sur les gestes à adopter,
- Informer les agents du CCAS d'Evenos sur l'ensemble du principe du Fonds de Solidarité Eau,
- Informer les agents du CCAS d'Evenos sur les modalités de relations entre leurs partenaires respectifs concernant les situations des clients, notamment en situation d'instruction ou de versement d'aide,
- Préciser les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, la société CEO et le CCAS d'Evenos concernant la notification des demandes, les décisions d'aide et les modalités de versement des aides financières du CCAS d'Evenos,
- Informer les agents du CCAS d'Evenos sur la protection des données personnelles.

La présente convention prend effet à compter de la date de signature des parties et se terminera au plus tard au 31 décembre 2031, date à laquelle s'achève le contrat de délégation du service public qui lie la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume avec la société CEO

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'Evenos :

**Article 1 : d'approuver** la convention relative au partenariat entre la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, la société CEO et le CCAS d'Evenos, telle que jointe en annexe de la présente délibération,

**Article 2 : d'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, l'exposé ci-dessus.

## **2/ Adoption des critères d'attribution des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale de Evenos**

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration la nécessité d'établir des critères d'attribution pour les secours accordés par le CCAS. Elle rappelle que ce sont des aides facultatives qui ne peuvent être attribuées que lorsque les critères suivants sont respectés :

- Le CCAS ne peut intervenir qu'au bénéfice des personnes résidant sur la Commune d'Evenos,
- Le CCAS déclenchera les démarches d'aides uniquement s'il est sollicité par une assistante sociale préalablement contactée par l'usager en situation de précarité,
- L'attribution de l'aide financière ne sera délivrée qu'une seule fois par an : 12 mois de date à date. En cas de difficultés récurrentes, le CCAS d'Evenos s'engage à accompagner les usagers sur d'autres dispositifs partenariaux (Convention solidarité EDF et Convention Fond Solidarité Eau),
- Le montant de l'aide sera évalué à 30 % de la facture globale et plafonné à 200 euros,
- Les aides seront effectuées par virement du CCAS auprès des créanciers,
- Les dossiers de demandes d'aide sociale (facultatives) seront soumis au conseil d'administration du CCAS de façon anonyme.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'Evenos :

**Article 1 : d'adopter** les critères d'attribution des aides facultatives du Conseil d'Administration du C.C.A.S d'Evenos,

**Article 2 : de décider** que ces critères peuvent, à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'administration du C.C.A.S

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, l'exposé ci-dessus.

### 3/ Informations diverses

#### LA CONVENTION EDF :

Madame MOURET, Vice-Présidente du C.C.A.S, informe les membres du Conseil d'Administration qu'un process est en cours de rédaction pour traiter les divers « type de courriers » qu'EDF envoie à la mairie afin d'informer du degré de difficulté de nos administrés. Cet envoi permet d'alerter le CCAS sur une situation qui ferait que l'administré sollicite par la suite la mairie pour obtenir une aide financière ponctuelle dans le domaine de l'énergie. Une note juridique présentée par Madame Valérie PRUNIAUX a été rédigée conformément au décret 2008-780 du 13 août 2008, pour convenir au mieux au process de traitement.

Aussi, la Vice-Présidente du C.C.A.S doit convenir d'un point téléphonique avec Madame BOUVET, Correspondante Partenariat Solidarité EDF, pour lui expliquer notre démarche et connaître ce qui se fait dans les communes limitrophes.

#### CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL DU BEAUSSET (CRT) :

Madame MOURET, Vice-Présidente du C.C.A.S., informe les membres du Conseil d'Administration qu'une rencontre a eu lieu avec Madame Jennifer SCHMITT, Coordinatrice du Centre de ressources territorial Le Beausset Var Ouest. Le CRT a pour mission :

- **d'apporter un soutien direct et personnalisé aux personnes âgées à domicile**, en favorisant leur maintien dans un cadre de vie familial et sécurisé
- **d'accompagner les aidants familiaux**, souvent confrontés à des défis émotionnels, physiques et organisationnels, en leur offrant des ressources, des conseils pratiques et un espace de soutien
- **de favoriser l'accès aux dispositifs d'aide existants** (financements, services à domicile, solutions de répit) et proposer des formations adaptées aux besoins des familles et des professionnels
- **de mettre en réseau les acteurs locaux** (services de soins à domicile, associations d'aide aux aidants, collectivités, structures de santé) pour une approche coordonnée et de qualité
- **d'organiser des ateliers**, des conférences et des rencontres pour partager les bonnes pratiques, sensibiliser aux enjeux du vieillissement à domicile et échanger sur les solutions innovantes

Dans cette dynamique, Madame Jennifer SCHMITT souhaiterait avoir une permanence en mairie d'Evenos, pour accompagner et informer au mieux les administrés de la Commune d'Evenos sur les missions du CRT.

En fonction du planning des permanences de la Commune, il a été convenu que le CRT pourrait avoir une permanence les jeudis matins de 9h00 à 12h00. Ce jour pourra permettre à la Vice-Présidente, Madame Valérie MOURET, d'être présente en mairie. Une convention de mise à disposition est en cours de rédaction.

#### COLIS DE NOËL :

Un courrier a été envoyé le 29 septembre 2025 aux aînés d'Evenos afin de leur proposer le choix entre le traditionnel colis de Noël et le repas annuel prévu en juin 2026.

Un atelier de travail a été organisé le mercredi 08 octobre 2025 afin de choisir, entre les différentes propositions, le prestataire sélectionné pour la commande des coffrets 1 et 2 personnes pour Noël 2025. Le prestataire choisi à l'unanimité est Coq France. Un bon de commande a été effectué pour 89 colis 1 personne et 71 colis 2 personnes.

Le coffret de Noël sera remis aux aînés lors du Goûter de Noël du mardi 09 décembre 2025 dans la salle Gérôme Hugues à Sainte-Anne d'Evenos.

Les personnes ne pouvant se déplacer, devront retirer leurs coffrets en mairie à partir du lundi 15 décembre 2025, sur les heures d'ouverture habituelles.

### LES APRÈS-MIDIS RÉCRÉATIVES :

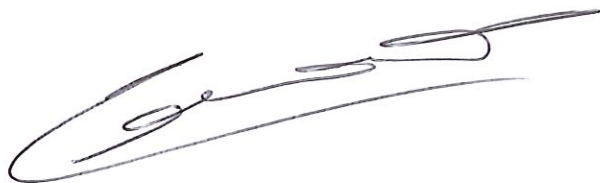
Madame MOURET, Vice-Présidente du C.C.A.S, propose aux membres du Conseil d'Administration de préparer une feuille de sondage avec une question à réponse ouverte sur le format qu'ils souhaiteraient pour les prochaines après-midis récréatives. Ces feuilles de sondage « anonyme » seront proposées lors du goûter de Noël et à l'accueil de la mairie. Les réponses au sondage seront déposées dans une urne et feront l'objet d'un atelier avec les membres du C.C.A.S pour organiser les années à venir.

### LES BOITES DE NOËL :

Madame MOURET, Vice-Présidente du C.C.A.S, informe les membres du Conseil d'Administration que la 6<sup>ème</sup> édition des Boîtes de Noël, sera lancée à partir du lundi 24 novembre 2025. La mairie sera le point de collecte jusqu'au vendredi 19 décembre 2025. Par la suite, Madame MOURET se rendra avec un agent des services techniques au siège de l'association « coiffure de cœur » pour remettre à la présidente les boîtes de Noël collectées.

**Fin de séance : 18h55**

Le secrétaire de séance,  
Mme Chantal ZANCANARO



La Présidente du C.C.A.S.,  
Mme Blandine MONIER

